

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

Annexe au procès-verbal de la séance du 20 novembre 1975.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1976, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,*

Par M. René MONORY,

Sénateur,

*Rapporteur général.*

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES**  
**(Deuxième partie de la loi de finances)**

ANNEXE N° 27

**Services du Premier Ministre.**

**IV. — CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL**

*Rapporteur spécial : M. Paul JARGOT.*

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, *président* ; Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, *vice-présidents* ; Yves Durand, Roger Gaudon, Joseph Raybaud, Modeste Legouez, *secrétaires* ; René Monory, *rapporteur général* ; Auguste Amic, Maurice Blin, Roland Boscardy-Monsservin, Jacques Boyer-Andrivet, Pierre Brousse, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Yvon Coudé du Foresto, Marcel Fortier, André Fosset, Gustave Héon, Paul Jargot, Michel Kistler, Robert Lacoste, Fernand Lefort, Georges Lombard, Josy-Auguste Moinet, Mlle Odette Pagani, M. Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Paul Ribeyre, Edmond Sauvageot, François Schleiter, Robert Schmitt, Maurice Schumann.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5<sup>e</sup> législ.) : 1880 et annexes, 1916 (tomes I à III et annexe 34) et in-8° 360.

Sénat : 61 (1975-1976).

## LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Le montant de la dotation du Conseil économique et social passe de 37,6 millions de francs en 1975 à 43,2 millions de francs en 1976 ; d'un exercice à l'autre, l'évolution des crédits est la suivante :

NATURE DES DEPENSES	CREDITS votés pour 1975.	CREDITS PREVUS POUR 1976		
		Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.
<b>TITRE III</b>				
<i>Moyens des services.</i>				
Première partie. — Personnel :				
Indemnités des membres du Conseil et des sections (31-01).....	25 246 000	26 306 332	+ 3 009 840	29 316 172
Dépenses de personnel (31-11).....	10 167 000	10 695 684	+ 806 680	11 502 364
Totaux pour la première partie.....	35 413 000	37 002 016	+ 3 816 520	40 818 536
Quatrième partie. — Matériel.....	2 200 000	2 200 000	+ 220 000	2 420 000
Totaux pour le titre III.....	37 613 000	39 202 016	+ 4 036 520	43 238 536

L'augmentation des dépenses (+ 5 625 536 F) provient d'une extension en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques intervenues en 1975 (+ 1 589 016 F) et d'un ajustement aux besoins des crédits de personnel et de matériel (+ 4 036 520 F).

Les crédits inscrits en « Mesures nouvelles » au projet de budget du Conseil économique et social pour 1976 correspondent à diverses augmentations :

1° Une majoration uniforme de 4 % par rapport aux crédits votés pour 1975 a été appliquée aux chapitres 31-01 (+ 1 009 840 F) et 31-11 (+ 406 680 F) au titre de l'évolution prévisible des rémunérations publiques en 1976 ;

2° A cette majoration de 4 % s'ajoutent :

— pour le chapitre 31-01, une dotation spéciale de 2 000 000 F destinée à assurer l'équilibre financier de la Caisse des retraites instituée par la loi du 10 juillet 1957 en faveur des anciens membres

du Conseil économique et social, de leurs veuves et de leurs orphelins mineurs. L'équilibre financier de cette Caisse des retraites est garanti par l'Etat ;

— pour le chapitre 31-11, une majoration supplémentaire de 400 000 F destinée à permettre des recrutements ;

3° En ce qui concerne enfin le chapitre 34-01 (Dépenses de matériel) la majoration de 10 % prévue pour ce chapitre est strictement égale à celle accordée en 1975 par rapport à l'année précédente.

Les crédits nécessaires au fonctionnement du Conseil économique et social figurent actuellement en totalité au titre III (Moyens des services). Jusqu'à présent, la nécessité d'inscrire des autorisations de programme pour des dépenses en capital n'est pas apparue.

\*  
\* \*

Sous le bénéfice des observations présentées dans son rapport, votre commission soumet à l'appréciation du Sénat les crédits demandés pour 1976 par le Conseil économique et social.